

Communication N° 04 - 2012 au Conseil communal

Séance du 14 mars 2012

Développement d'un diagnostic communautaire relatif à la qualité de vie des Aînés

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

Lors de la séance du Conseil communal du 6 octobre 2010, Madame N. Panizzon, conseillère communale, déposait un postulat intitulé "Vers une politique sociale en faveur des Seniors de la Ville de Pully". Elle souhaitait notamment rendre attentifs l'exécutif et le législatif de notre Ville au vieillissement de la population, qui doit être considéré comme une évolution majeure de notre société. Ce postulat a été renvoyé à la Municipalité pour rapport.

La Municipalité confirmait, lors de la séance du Conseil communal du 8 décembre 2010, que ce postulat allait largement dans le sens de sa politique envers les Seniors. Elle rappelait notamment le fait que l'intégration des Seniors, leurs besoins et la place qu'ils occupent dans notre Ville sont des préoccupations permanentes pour ses services. Ce d'autant plus que les Seniors représentent une part importante de la population, 22.6 % des Pulliérans étant âgés de 65 ans et plus.

Dans le but de clarifier et déterminer précisément les besoins concrets et les préoccupations des Aînés, la Municipalité décidait, dans sa séance du 6 avril 2011, du lancement d'une analyse préliminaire, en collaboration avec Pro Senectute Vaud. Celle-ci a eu lieu en mai-juin 2011.

Les résultats de cette étude et le nombre significatif de réponses positives, reçues lors de la première prise de contact auprès de partenaires potentiels et de la population rencontrée, ont permis de vérifier qu'une démarche plus vaste devait être effectuée. Il a donc été décidé de mener un véritable diagnostic communautaire, portant sur la qualité de vie des Aînés de Pully, en collaboration avec les intéressés. Cela permettra de construire une vraie politique d'intégration sociale pour les Seniors, à moyen et long termes.

Pour les diverses raisons évoquées et les besoins exprimés par les personnes interrogées (manque de lieux de rencontre, bancs, parcs, salles à disposition, activités organisées pour les Seniors, sentiment d'éloignement du centre-ville, attachement au quartier de Chailly, etc.) les conclusions de l'analyse proposent que le diagnostic communautaire soit élaboré en priorité dans le quartier de Pully-Nord, s'étendant sur un périmètre défini : Daillettes, Rosiaz, Chantemerle, Alpes et Boverattes. En cas de succès et de nécessité, l'expérience de cette première démarche pourra évidemment servir à d'autres zones.

A noter, par ailleurs, que la Municipalité a renforcé sa détermination en inscrivant sa volonté d'un développement de la politique concernant les Aînés dans son programme de législature 2011-2016.

Dès lors, la Municipalité tient à informer le Conseil communal du lancement, dès la mi-mars 2012, d'un diagnostic communautaire en collaboration avec Pro Senectute Vaud qui propose, dans ce domaine, une approche et une méthodologie basée sur une expérience de plus de 10 ans. Cette collaboration englobera les divers partenaires de Pully, tels que les clubs d'aînés, l'EMS Pré de la Tour, le Centre médico-social, l'Entraide Seniors Pulliérans, les paroisses de Pully.

Les buts principaux et effets attendus de cette démarche, planifiée sur une période d'une année, sont notamment :

- Produire une étude sur la qualité de vie des Aînés, afin de faire émerger des pistes d'action pour le futur ;
- Identifier, vivifier, et créer des liens sociaux entre les Aînés et les acteurs sociaux de la Ville de Pully. Augmenter ainsi les ressources et initiatives locales en faveur d'actions sociales ultérieures ;
- Améliorer la qualité de vie des Aînés ;
- Créer des synergies entre tous les acteurs du processus, destinées à s'enraciner et se pérenniser ;
- Renforcer les liens intergénérationnels et interculturels;
- Mettre en place des groupes de discussions ou forums, composés majoritairement d'habitants ;
- Mettre sur pied, avec ce groupe d'habitants, quelques projets potentiels locaux, tels que permanence de contact et d'information, groupes de rencontre ou repas conviviaux ;
- Améliorer la connaissance, par la DJAS, de cette tranche de la population que représentent les Aînés.

Les coûts, inhérents à la réalisation et à la gestion de ce projet, ont été estimés comme suit :

- **Total projet** CHF 122'580.00
- Subvention fédérale "grands projets" CHF 21'000.00
- Subvention Etat de Vaud (20%) CHF 20'316.00
- **Part de financement par la Ville de Pully** CHF 81'264.00

La collaboration au projet et le suivi de ce mandat seront effectués par le chef de service de la DJAS. Ils sont en outre estimés à 1 à 2 jours de travail par mois pendant toute la durée du projet.

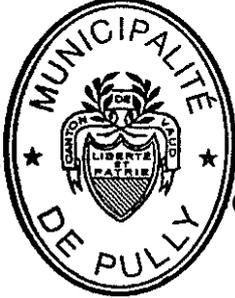
La part de financement, par la Ville de Pully, sera assurée par l'utilisation du fonds social communal extrabudgétaire « Jourdan », en parfaite conformité avec son règlement d'utilisation.

La Municipalité ne manquera pas de tenir le Conseil communal informé de l'avancement et des résultats de cette démarche.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic
Le chef de service


Gil Reichen


MUNICIPALITE
DE PULLY


Claude-Alain Chuard

Pully, le 14 mars 2012